

ECO-EMBALLAGES UNE AVENTURE D'AVENIR



AVEC UN PIED DANS LE PUBLIC ET L'AUTRE DANS LE PRIVÉ, ECO-EMBALLAGES EST DEVENUE, EN QUELQUE DOUZE ANS, UN PÔLE ESSENTIEL D'UNE POLITIQUE DE RECYCLAGE QUI DÉSIGNE LE SYSTÈME FRANÇAIS COMME

UN MODÈLE POUR L'EUROPE. PRÉSIDENT DE CETTE SOCIÉTÉ QU'IL A CONDUITE DÈS L'ORIGINE, ERIC GUILLON, A DEUX PRINCIPES : L'OPINIÂTRETÉ DANS L'ACTION ET LE RESPECT DES PARTENAIRES. INTERVIEW.

Having one foot in the public service and the other in the private sector, Eco-Emballages became, in about ten years, one of the basic poles of a recycling policy that points out the French system as a model for Europe. Being dynamic and convincing, Eric Guillon, President since the beginning, tells us his recipes: determination for the action and respect of partners. Interview.

Vous êtes tombé dans l'environnement trente ans avant la lettre, qu'est-ce qui a influencé votre trajectoire ?

Eric Guillon. J'ai travaillé avec Antoine Riboud et l'équipe fantastique créée autour de lui. Il imposait la notion -aujourd'hui évidente- d'un équilibre naturel entre la démarche sociale et la démarche économique, prônant une stratégie industrielle orientée vers les 20 ans à venir et non pas à partir des 20 ans passés. Cela m'a donné le goût des sujets sensibles et des négociations difficiles. Mais l'environnement m'a toujours passionné. A partir du moment où il existe quelque chose de très fort auquel vous croyez profondément, les choses deviennent faciles.

Ce qui m'étonne, c'est que lorsque l'on parle d'environnement, c'est toujours à propos de catastrophes qui ne concernent pas directement l'ensemble de la population. Mais si l'on installe un incinérateur près de chez eux ou s'ils se baignent sur une

plage polluée, les problèmes leurs apparaissent concrets et mesurables.

Un geste de tri, élémentaire et quotidien, est déjà une amorce. Une prise de conscience qui commence à naître. On réfléchit, on discute en disant qu'il faudrait que les pouvoirs publics s'en mêlent, que l'Agence nationale défriche un peu le terrain etc. Il y a, certes, une inertie des administrations d'Etat mais, en revanche, je n'ai jamais rencontré d'obstacle. Simplement, il m'est arrivé parfois de me sentir un peu seul.

A mon sens, le souci de l'environnement sera d'autant mieux perçu si le citoyen en est un acteur et non un spectateur, d'où le problème de l'information et de la formation depuis le plus jeune âge.

Obtenez-vous une aide nationale pour sensibiliser les enfants ?

E.G. Nous avons l'agrément des académies mais aucun soutien. Pour l'Education nationale, Eco-Emballages, outre sa mission d'intérêt

général, est aussi une société privée. Elle peut être suspectée d'avoir l'intention de faire passer dans la pédagogie scolaire l'usage de telle ou telle marque. Cela dit, nous travaillons avec des associations et passons beaucoup de temps en pédagogie scolaire. L'opération des "Recyclades" va être reconduite pour la seconde fois dans les écoles au cours de l'année 2004. Elle a pour but de sensibiliser le grand public, à travers le tri sélectif de nos emballages ménagers et leur recyclage, sur ce que l'on peut faire concrètement et quotidiennement pour protéger notre environnement.

Quelles sont les origines et la mission d'Eco-Emballages ?

E.G. Eco-Emballages est née, en août 1992, de l'initiative d'industriels de la grande consommation, de biens d'équipements de la maison et de la distribution, pour mettre en œuvre avec l'Etat et les collectivités locales, des solutions en matière de recyclage des déchets ménagers. Un décret du 1er avril

précédent obligeait les entreprises à contribuer à l'élimination de leurs emballages ménagers. Dans le principe général, grâce aux contributions financières des entreprises adhérentes, Eco-Emballages participe financièrement à la mise en place et au développement de la collecte sélective et du tri des emballages ménagers dans les collectivités locales, ainsi qu'à leur valorisation.

Au début, nous avons rencontré de grosses difficultés. Eco-Emballage est une société privée, anonyme, de forme classique, avec la particularité (mal comprise à l'époque) de ne pas faire de profits. Le capital de départ était assez faible (12 millions de francs) par rapport à notre CA d'aujourd'hui qui dépasse les deux milliards de francs.

Si nous n'avions pas pour objectif les profits, nous avons l'obligation d'atteindre 10 ans plus tard (en 2002) 75 % de valorisation de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché français. Le second élément important était que personne ne savait bien ce dont il s'agissait même si le recyclage du verre avait 20 ans d'existence dans les collectivités locales. A la limite, on ne pensait qu'à ce matériau pour envisager des possibilités de recyclage. Le carton, et le reste, n'existaient pas dans les esprits...

Dans ce dispositif original, la première disposition qu'on a dû prendre, a été de convaincre les entreprises de payer tout de suite quelque chose, à Eco-Emballages pour démarrer le dispositif. Important d'avoir cela en tête : il fallait que ça marche et nous ne disposions que de dix ans pour implanter un dispositif multimatériau dans plus de 30 000 communes, aux

fins de valoriser 75% des emballages mis sur le marché français. Très vite, la quasi-totalité des entreprises a participé.

Quels sont les entreprises et les types de produits ?

E.G. Juridiquement, celui qui met sur le marché un produit emballé est responsable de la fin de vie de cet emballage, selon le principe pollueur-payeur. Sont en cause les métiers de la grande consommation : 65 à 70% des acteurs de l'alimentaire, tout ce qui tourne autour de la maison, les détergents, les produits de beauté, le petit électroménager : téléphones et ordinateurs portables etc.

L'enlèvement des ordures ménagères est en général payé au poids, mais comme elles représentent aussi du volume, j'ai eu l'idée de dire : "Fixons la première contribution à un centime par emballage". C'est ce qui nous a rallié les industriels. L'affaire a été lancée le 1er janvier 1993, il a fallu plusieurs années pour qu'elle fonctionne.

Il faut comprendre que ce n'est pas l'entreprise qui paye, mais le consommateur final. La distribution prend en compte cette contribution dans le prix de vente. Le consommateur doit être conscient que la quantité de ses déchets (un kilo par jour et par habitant) ne cesse de croître et que, dans cette croissance, la part prépondérante revient à l'emballage. A l'achat, le "Point vert", apposé sur l'emballage, lui rappelle que l'entreprise a effectivement payé.

Pourquoi ne pas de réduire les emballages, tout le monde s'en plaint ?

E.G. On pourrait dire que le meilleur des emballages est

celui que l'on ne produit pas. J'étais dans le groupe Danone lorsque des réflexions ont été menées sur le packaging pour réduire la quantité d'emballages. Les yaourts ont été, notamment, l'objet d'une expérimentation. Ils n'étaient plus présentés dans des sur-emballages enveloppants, mais avec un cavalier placé sur l'emballage primaire. Résultat : nous avons perdu rapidement deux points de marché. Inutile de dire qu'il a été fait machine arrière. Aujourd'hui, encore, vous avez l'emballage enveloppant, dit de regroupement, qui comporte toutes les mentions. Il existe d'autres raisons encore moins avouables : les petits outils manipulables sont emprisonnés sous blister pour faire obstacle au vol dans les surfaces de vente.

Le consommateur n'a pas reconnu la pertinence des solutions nouvelles. Il achète de préférence des produits sur-emballés, mais se plaint qu'il y a trop d'emballages.

Il est toujours intéressant de travailler en amont mais le ministre de l'Environnement, à l'époque, n'avait pas accepté que l'on traite de la prévention. De ce fait, j'ai pris l'initiative de contribuer à créer le Conseil National de l'Emballage. Et c'est à travers le CNE que l'on a pu agir sur les problèmes de réduction à la source, de remplacement des matériaux qui ne conviennent pas en raison des réglementations etc. Chemin faisant, j'ai facilement obtenu que la prévention devienne une responsabilité importante, dans le cadre des sociétés agréées.

Quels sont vos rapports avec les collectivités locales ?

E.G. En 2002, nous avons





atteint l'objectif fixé, c'est-à-dire la mise en place d'un dispositif qui, en informant les gens de façon claire, simple et régulière, permette de valoriser 75% de nos emballages ménagers. Mais les difficultés rencontrées avec les industriels n'étaient rien à côté des efforts dépensés pour convaincre les collectivités locales, et les maires, d'organiser les collectes sélectives. Pourtant, le problème de la gestion des déchets est leur préoccupation N°3. Ils n'ont plus de place pour les décharges. Installer un incinérateur déclenche une véritable opposition du public, même les bennes posent problème.

Il faut comprendre qu'au lieu d'éliminer, nous recyclons, en créant une matière première que l'on ne gèrera pas de la même manière, et qui introduit une nouvelle dimension : la protection de la nature. Nous avons été beaucoup aidés par les responsables de l'Association des maires de France pour faire passer nos messages.

Si le maire décide un tri collectif, comment l'aidez-vous ?

E.G. Nous apportons de l'argent à la municipalité, et lui garantissons la prise en charge de toute la quantité collectée sélectivement en la mettant sur le marché. Nous le débarrassons en s'adressant aux grandes filières, dont le verre, les métaux, le carton et le plastique. Eco-Emballages a deux faces : une face collectivités locales, société agréée par l'Etat, prestataire de services, à titre gratuit (sorte de services publics adjoints) et l'autre qui traite avec nos partenaires industriels du marché européen des matières premières secondaires issues de la collecte sélective.

Les cinq grandes filières sont, non seulement actionnaires,

mais membres du Conseil d'administration. Nous sommes tenus par des contrats précis et particuliers. Ils garantissent, par exemple, que la filière verre va reprendre la marchandise, la mettre sur le marché pour une période de six ans (période pour laquelle nous avons signé avec la collectivité la mise en place d'une collecte sélective). C'est donc un dispositif intégré, public sur la partie amont, privé sur la partie aval.

A propos du verre, les chargements des camions qui arrivent dans les centres de tri, contiennent parfois n'importe quoi.

E.G. Le circuit du verre est un peu différent du circuit du métal ou du plastique. Il existait précédemment, et nous l'avons intégré comme tel. Difficile de dire maintenant aux verriers de s'y prendre différemment. Le camion du verre passe dans les collectivités et prend les conteneurs dans lesquels le verre est généralement propre. Quand il s'agit de collecte en porte-à-porte, il peut y avoir parfois un mélange avec des ordures ménagères.

Dans ce système, chaque partenaire doit faire son boulot. Le maire doit informer le citoyen qu'il ne doit pas jeter n'importe quoi n'importe où. Les poubelles indiscutablement polluées ne doivent pas être enlevées. Si le citoyen, le collecteur et le traiteur font bien leur travail, le verrier peut accepter la marchandise.

Quel est votre rayon d'action ?

E.G. Nous touchons aujourd'hui 54 millions de Français et plus de 10 000 entreprises. Ce qui est formidable dans l'histoire d'Eco-Emballages, c'est que l'on a su créer des convergences et faire progresser ensemble tous les gens concer-

nés. Parce que chacun y trouvait son avantage : les industriels (qui se sont battus en comprenant que si cela marchait dans leur entreprise, ils éviteraient une réglementation), les maires à qui on apportait de l'argent, l'Etat qu'on débarrassait d'un problème crucial. Nous avons réussi parce que nous n'avons jamais imposé quoi que ce soit, que nous avons beaucoup écouté, fait avancer les choses, créé une concertation et agi dans la transparence.

Comment voyez-vous l'avenir d'Eco-Emballages ?

E.G. Notre problème est d'assurer un partenariat durable avec les municipalités. Les maires seraient assez désireux de voir, à travers notre société, un interlocuteur unique pour tout ce qui est valorisation de l'ensemble des produits recyclables qui tombent dans les poubelles. Une loi devrait être votée pour inscrire, entre autres, dans un système de rémunération et de transfert de recyclage (analogue au nôtre) les déchets électroniques en fin de vie. Mais les maires ne veulent pas avoir affaire à 36 personnes.

L'avenir d'Eco-emballages se situe d'abord dans une façon de mieux sensibiliser les gens, d'optimiser les circuits économiques (et là, il y a encore du travail) mais aussi dans la recherche d'une convergence avec d'autres produits que les emballages ménagers. Voilà ce, à quoi nous travaillons aujourd'hui, sans vouloir tomber dans le monopole. La ligne de crête est étroite. Elle a fonctionné pour les emballages ménagers, je crois qu'elle peut marcher pour tout produit qui arrive dans la poubelle de la collectivité locale, avec la vocation d'être recyclé.

Propos recueillis par Colette Save